



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
la structure fédérative :
Institut de Physique de Montpellier
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Montpellier 2
CNRS

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur la structure fédérative :

Institut de Physique de Montpellier

Sous tutelle des établissements et organismes

Université Montpellier 2

CNRS

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



Fédération

Nom de la fédération : Institut de Physique de Montpellier

Label demandé : FR CNRS

N° si renouvellement : FR 2851

Nom du directeur : M. Bernard GIL

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Claudine NOGUERA, Université de Jussieu

Experts :

M. Jean-François LEGRAND, Université de Strasbourg

M. Georges CALAS, Université de Jussieu

Mme Pascale LAUNOIS, Université Paris 11

M. Victor ETGENS, Université de Jussieu

M. Dominique MASSIOT, Université d'Orléans

M. Pierre PFEUTY, CEA

M. Paul VOISIN, LPN, CNRS

M. Anand SRINIVASAN, Royal Institute of Technology (KTH), Suède

M. Yvan KOSTOV, CEA

M. Massimo VERGASSOLA, Institut Pasteur

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD...) :

M. Jérôme VASSEUR, CNU

M. Etienne BUSTARRET, CoNRS



Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Claude LECOMTE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Giancarlo FAINI, CNRS- INP

M. Patricio LEBOEUF, CNRS-INP

M. Eric BUFFENOIR, UM2-VPCA

M. Christian PERIGAUD, UM2-VPCS



Rapport

1 • Introduction

Le comité de visite pour l'évaluation du Laboratoire Charles Coulomb a rencontré le directeur de l'Institut de Physique de Montpellier, analysé le bilan des actions entreprises au cours du précédent quadriennal et le projet pour les quatre ans à venir.

L'Institut de Physique de Montpellier est une structure fédérative créée en 2003, et soutenue par le CNRS, le Ministère de la Recherche et les universités de Montpellier. Il regroupe l'ensemble des physiciens et personnels techniques et administratifs associés, du site de Montpellier, soit 263 personnes, dont une cinquantaine de doctorants, avec pour objectif de donner une visibilité à cette discipline, de créer une synergie entre physiciens répartis dans quatre laboratoires, et d'assurer l'interface entre la recherche et l'enseignement de la physique sur le site.

L'Institut a été dirigé par J. Lascaray jusqu'en juillet 2009, puis par B. Gil à partir de cette date.

- Effectifs de la structure :

N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	66
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	48
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	67
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	50
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	

2 • Appréciation sur la structure fédérative

L'IPM regroupe des équipes ayant une forte reconnaissance internationale. Celles-ci totalisent environ 1000 publications de rang A, 250 invitations en conférence et 15 brevets au cours de la période sur laquelle porte l'évaluation, ainsi que diverses distinctions scientifiques décrites dans les rapports du LCC et du PACT. Ces équipes ont activement contribué à l'organisation de manifestations scientifiques. En particulier, l'IPM a soutenu la tenue de ISBLLED2006 (International Symposium on Blue Lasers and Light emitting Diodes -2006) et NTO8 (Science and Application of Carbon Nanotubes - 2008), conférences qui ont regroupé chacune à Montpellier plus de 600 participants.



L'IPM a contribué à la dissémination de la culture scientifique par sa participation à l'année mondiale de la physique en 2005 et à l'année de l'astronomie en 2009. Il a organisé chaque année des événements grand public à l'occasion de la Fête de la Science.

L'IPM a participé à une structuration des projets scientifiques dans le domaine des nanosciences et a été un acteur de la construction du réseau C'Nano Grand Ouest. Il a aidé à la conception d'instruments performants, au financement de la salle blanche et des plates-formes Tera-Hertz et BioNanolmaging. Il a impulsé dans les laboratoires de physique une recherche en direction des sciences du vivant et de la biodiversité. Il a suscité et soutenu, grâce à son budget propre (environ 90k€ par an), des projets scientifiques transverses entre membres de laboratoires différents. Bien que ce dernier rôle soit voué à décroître dans l'avenir en raison du regroupement des équipes en deux laboratoires à partir de 2011, subsistera un rôle de soutien d'événements scientifiques ou de projets pédagogiques

L'IPM remplit également d'autres rôles de grande importance. Il assure l'interface de la physique avec les partenaires institutionnels et la coordination avec les autres disciplines, comme la chimie. Cela touche par exemple aux discussions sur l'implication de ses enseignants-chercheurs dans l'enseignement de la physique hors cursus de physique, implication qui devrait être amenée à s'accroître de manière significative, notamment en relation avec la diversification des interactions entre la physique et les autres axes de recherche de l'université. Lors de demandes de postes à l'université (IATOS et enseignants-chercheurs), ou lors de recrutements, l'IPM organise un classement des demandes ou des candidatures et défend ce classement au niveau des instances universitaires (MIPS). Il est le représentant de la physique dans le dialogue avec les instances régionales pour les demandes de financement, telles le CPER. Dans toutes ces circonstances, l'IPM permet que « la physique parle d'une seule voix » et soit donc mieux entendue. En outre, dans le cadre du plan CAMPUS, son rôle sera déterminant pour fixer les contours et les spécificités du nouveau bâtiment de physique qui regroupera l'ensemble de ses personnels.

Le comité a été convaincu du rôle positif joué par l'IPM sur le campus universitaire Montpellierain. Il considère utile de reconduire cette structure légère, dans la phase de regroupement partiel des laboratoires, et dans la phase de mise en place du nouveau plan campus.

La Présidente

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de recherche
AERES

20, rue Vivienne
75002 Paris

Cabinet de la Présidence

Tél. +33(0) 467 143 015
Fax +33(0) 467 144 808
presidence@univ-montp2.fr
www.univ-montp2.fr

Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5
France

Affaire suivie par :
Christian Périgaud
vpcs@univ-montp2.fr

Monsieur le Directeur,

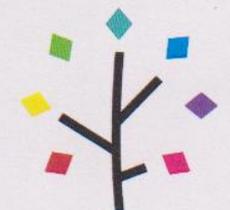
Je souhaite remercier le comité d'expertise pour l'évaluation de la structure fédérative de recherche (SFR) "**Institut de Physique de Montpellier (IPM)**".

Comme nombre d'autres sites universitaires en France, le site de Montpellier est en cours d'évolution avec la récente création d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), ayant deux missions essentielles : accompagner les trois universités montpellieraines dans un processus de fusion et assurer la mise œuvre de l'opération Campus.

Dans le respect de nos engagements, cette évolution s'est traduite récemment au sein de l'Université Montpellier 2 par la création de Pôles de Formation et de Recherche (PFR) permettant d'accroître la visibilité de notre activité scientifique à l'échelle nationale et internationale.

Le PFR MIPS (Mathématiques, Informatique, Physique, Structures et Système), auquel la SFR IPM est rattachée, est l'un des cinq grands PFR créés par l'Université Montpellier 2 qui ont pour missions :

- de promouvoir l'excellence de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la culture scientifique sur les champs thématiques qu'il porte, d'en renforcer la visibilité internationale et d'organiser les interdisciplinarités en interne et avec les autres PFR;
- de promouvoir la mise en cohérence des politiques de formation et de recherche en son sein ;
- de mutualiser en son sein, les plateaux techniques, les ressources documentaires, mais aussi d'harmoniser les services en charge de la communication, des relations internationales et de la valorisation, des structures de recherche impliquées dans le pôle, dans le cadre de la politique de l'établissement;
- de fournir aux services centraux de l'établissement les données pertinentes en matière de formation et de recherche, mais également d'insertion, de valorisation, et de gestion des ressources humaines, nécessaires au pilotage de l'établissement en matière de politique pédagogique et scientifique.



1809-2009
Bicentenaire de l'UM2

Cette nouvelle organisation de notre établissement est associée au sein de la physique montpelliéraine à une restructuration importante, se traduisant par la recombinaison des quatre laboratoires existant dans l'actuel contrat quadriennal (GRAAL, GES, LCVN, LPTA) en deux nouvelles unités (LCC et PACT) pour la période 2011-2014.

A ce titre, comme exprimé lors de l'évaluation, notre Université aurait souhaité que l'ensemble de la physique montpelliéraine soit rassemblé dans une seule UMR. Cela n'ayant pas été possible en raison du positionnement des différents Instituts du CNRS, autre tutelle de ces laboratoires, l'IPM aura donc pour mission naturelle de prendre en charge les tâches qui auraient été dû d'une telle UMR unique: mutualisation maximale de personnels et de moyens, animation scientifique d'intérêt général (colloquium), documentation...

Si certaines de ces tâches ne nécessitent qu'une mise en commun de moyens financiers entre les deux unités LCC et PACT, les demandes adressées spécifiquement par l'IPM à l'Université par le PFR MIPS devront prendre en compte ce souci de mutualisation.

Dans l'immédiat, la première des missions de l'IPM est la constitution du dossier immobilier de construction sur le site du Triolet du bâtiment destiné à rassembler l'ensemble des physiciens actuellement dispersés dans quatre bâtiments de notre campus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Danièle HÉRIN
Présidente de l'université Montpellier 2